

**DIRECTION GENERALE DE LA MONDIALISATION
DIRECTION DU PILOTAGE ET DE LA STRATEGIE
SOUS-DIRECTION DES MOYENS ET DES OPERATEURS**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

C.C.T.P. MEAE_25055_DGM

Evaluation de la contribution du MEAE aux Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA)

NOTE LIMINAIRE

La présente évaluation s'inscrit dans le cadre des évaluations stratégiques menées par la Direction générale de la mondialisation (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). L'exercice, fondé sur une analyse rétrospective et prospective, sera confié à un prestataire extérieur sélectionné après une mise en concurrence. Il sera réalisé sous la conduite d'un groupe de référence susceptible d'apporter un éclairage sur le processus et l'objet de l'évaluation.

TABLE DES MATIERES

I.	OBJET DU MARCHÉ.....	3
II.	CONTEXTE DE L’EVALUATION	3
III.	OBJECTIFS GENERAUX DE L’EVALUATION	3
IV.	LE PERIMETRE DE L’EVALUATION	4
4.1	LES RESEAUX REGIONAUX MULTI-ACTEURS ET LA CONFERENCE INTERREGIONALE DES RRMA	4
4.2	LES FINANCEURS DES RRMA	5
4.3	LE PERIMETRE TEMPOREL, GEOGRAPHIQUE ET FINANCIER DE L’EVALUATION.....	8
V.	TRAVAUX ATTENDUS	8
5.1	ETAT DES LIEUX	8
5.2	QUESTIONS EVALUATIVES.....	9
VI.	ELEMENTS METHODOLOGIQUES	13
VII.	GOVERNANCE DE L’EVALUATION.....	14
VIII.	PHASAGE DE L’EVALUATION	15
8.1	PHASE DE CADRAGE	15
8.2	PHASE DE COLLECTE ET ANALYSES INTERMEDIAIRES	16
8.3	FINALISATION DU RAPPORT ET CO-CONSTRUCTION DES RECOMMANDATIONS.....	17
IX.	CALENDRIER PREVISIONNEL DE L’EVALUATION	18
X.	ANNEXES.....	20

I. OBJET DU MARCHÉ

L'objet du présent marché est la fourniture d'une prestation portant sur **l'évaluation de la contribution du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) aux Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA)**.

II. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Depuis le milieu des années 1990, les collectivités territoriales, les associations et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ont mis en place des dispositifs régionaux d'échange, d'appui et de concertation multi-acteurs de la coopération internationale. Ces initiatives se sont structurées au fil des ans, prenant l'appellation de **Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)** en 2012. Les RRMA sont aujourd'hui au nombre de douze, auxquels s'ajoute un réseau départemental multi-acteurs dans les Yvelines. Deux autres RRMA sont en cours de création (Mayotte, Guyane).

Les RRMA ont pour vocation d'animer, de structurer et de mettre en cohérence les initiatives portées par la diversité des acteurs territoriaux — collectivités, associations, établissements publics, entreprises ou citoyens — engagés dans l'action internationale.

Après plus d'une décennie de fonctionnement, le développement des RRMA s'est traduit par une grande hétérogénéité des situations qui justifie le besoin d'une analyse transversale permettant de **rendre compte de leurs résultats et de leur utilité pour les différentes parties prenantes**. Par ailleurs, la consolidation des moyens et la pérennité des structures font l'objet d'enjeux croissants, dans un contexte général de contrainte budgétaire. Ces contraintes, qui n'ont pas été sans incidences sur les moyens dont dispose le MEAE pour soutenir l'activité de ces réseaux¹, justifient le besoin de disposer d'analyses sur les **modèles socio-économiques des RRMA et sur les modalités de soutien financier ou extra-financier du ministère** afin de mieux connaître les forces et faiblesses de cette relation et de dégager de nouvelles marges de manœuvre susceptibles de **renforcer la performance des contributions du ministère**.

III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ÉVALUATION

Les objectifs de l'évaluation recouvrent deux dimensions :

- **A titre rétrospectif**, l'évaluation doit permettre : **d'estimer les résultats et effets produits par les RRMA** au regard des missions confiées et des financements octroyés par le MEAE (question évaluative 1) ; **d'identifier les forces et faiblesses des modèles-économiques et des stratégies d'évolution des RRMA** en tenant compte du contexte budgétaire actuel (question évaluative 2) ; **d'estimer les effets des modes de gouvernance des RRMA sur leur légitimité et visibilité** (question évaluative 3).
- **A titre prospectif**, l'évaluation doit permettre de tirer des **enseignements utiles pour les différentes parties-prenantes des RRMA et de proposer des recommandations permettant en**

¹ En 2025, l'enveloppe dont dispose le MEAE pour conventionner les RRMA est passé de 1 million d'euros à 700.000 euros.

particulier d'optimiser la pertinence et la performance du pilotage et des moyens mobilisés par le MEAE, ainsi que renforcer la qualité des partenariats et du dialogue entre MEAE et RRMA.

Ces objectifs sont détaillés dans les attendus des travaux et le contenu des questions évaluatives (cf. chap 5).

IV. LE PERIMETRE DE L'EVALUATION

4.1 Les Réseaux régionaux multi-acteurs et la conférence interrégionale des RRMA

Les RRMA sont des structures (statut associatif ou GIP) au service de tous les acteurs du territoire engagés dans des projets de coopération décentralisée, de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)². Ces acteurs peuvent être des entreprises, des collectivités, des établissements d'enseignement supérieurs, des associations, fondations. Collectivement, les RRMA comptent à ce jour plus de 1 600 membres adhérents engagés dans des actions de solidarité internationale.

Les RRMA œuvrent pour sept grandes missions :

1. Observatoire régional des acteurs de la coopération internationale ;
2. Appui technique aux acteurs pour renforcer la qualité et l'impact des projets ;
3. Animation territoriale ;
4. Valorisation et promotion des projets et acteurs régionaux ;
5. Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale – ECSI ;
6. Développement de la mobilité et de l'engagement solidaire des jeunes ;
7. Appui et relais des politiques publiques nationales.



Il existe actuellement douze RRMA (qui couvrent toutes les régions métropolitaines hors Ile-de-France, et la Guadeloupe) et **un Réseau Départemental Multi-Acteurs (RDMA)** dans les Yvelines. Deux autres RRMA sont en cours de création (Mayotte, Guyane).

En octobre 2018, après plusieurs années d'échanges informels, les réseaux régionaux multi-acteurs se sont constitués en **Conférence interrégionale des RRMA (CIRRMA)**. Disposant d'un statut associatif, la CIRRMA se présente comme le pivot national des RRMA qui : « fédère, mutualise, représente, oriente les politiques publiques, soutient les porteurs de projets, produit des données territorialisées et impulse des initiatives collectives en coopération internationale. Elle promeut une coopération de proximité forte, intégrée dans les dynamiques territoriales françaises, ultramarines et européennes »³.

La CIRRMA assure la coordination entre les RRMA et pilote les études et projets inter-réseaux. Elle assure notamment le portage de subventions de l'AFD pour financer des projets d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) de RRMA dans chaque région (programme Récital).

²<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/informations-complementaires/liens-utiles/article/reseaux-regionaux-multi-acteurs>

³ <https://rrma.fr/>

L'évaluation porte sur l'intégralité des douze RRMA et sur le RDMA des Yvelines. Les analyses devront également prendre en compte la contribution de la CIRRMA à l'atteinte des objectifs fixés aux RRMA, en tant que maillon clé pour le dialogue avec le MEAE ainsi que comme soutien opérationnel, technique et de plaidoyer pour les réseaux existants ou en cours de création.

4.2 Les financeurs des RRMA

Le financement des RRMA émane de différents acteurs parmi lesquels on peut distinguer :

- **Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) :**

Le MEAE soutient les RRMA depuis 2008 au moyen de conventions triennales, la dernière en cours couvrant la période 2023-2025. A ce titre, entre 2018 et 2025, le ministère a mobilisé **7 138 500€** pour les subventions de fonctionnement des RRMA ; un montant qui s'élève à **11 244 942€** en incluant les soutiens ponctuels via l'appel à projet, « Clé en main ».

Les RRMA peuvent également bénéficier de financements du ministère via certains appels lancés par la DCTCIV :

- **Appel à projets "Clé en main"⁴** : existant depuis **2020** (à l'époque sous une autre appellation), cet appel à projet a pour finalité de soutenir la participation de collectivités territoriales françaises (CTF) métropolitaines et ultramarines à des programmes de coopération décentralisée. Cet appel à projets est destiné aux associations ou GIP qui regroupent, des collectivités territoriales françaises, métropolitaines et ultramarines. L'appel à projet Clé en main favorise la mutualisation (les projets doivent intégrer au moins trois CTF) et la mise à l'échelle de projets déjà expérimentés. Entre 2020 et 2025, cet appel à projet a mobilisé **9 140 682€** euros dont **4 106 442€** ont bénéficié à **11 RRMA**.

Les appels à projets thématiques ou généralistes⁵ : bien que ces appels à projet ne visent pas expressément les RRMA, ces derniers sont potentiellement éligibles.

Concernant la CIRRMA, une subvention structurelle lui est dédiée dans le cadre d'une convention triennale. La CIRRMA dispose aussi d'une subvention pour le portage du programme RECITAL, via le dispositif Initiative OSC de l'AFD, et intervient en tant que partenaire dans des projets portés par les RRMA (projet COREUM et Plateforme Territorialisé des Microprojets).

Le principal service du ministère impliqué dans le financement et le suivi des RRMA est la **Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV)⁶**. Rattachée à la Direction générale de la mondialisation (DGM), cette Délégation est issue d'une récente fusion⁷ entre la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) et la Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse (CIV). Au sein de la DCTCIV, deux services sont parties-prenantes des conventionnements et suivi des RRMA : le Pôle Action extérieure des collectivités territoriales (AECT) et le Pôle Société civile, engagement citoyen et jeunesse (CIV).

La répartition des rôles entre ces deux pôles est la suivante :

⁴ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-2025/appel-a-projets-cle-en-main/>

⁵ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-2025/>

⁶ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/la-delegation-pour-les-collectivites-territoriales-et-la-societe-civile-dctciv/article/la-delegation-pour-les-collectivites-territoriales-et-la-societe-civile-dctciv>

⁷ Arrêté du 29 décembre 2023 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048728400>

Le suivi général des RRMA et de leurs subventions de fonctionnement est assuré conjointement par les deux pôles, DCT et CIV. Deux chargés de mission — l'un pour DCT, l'autre pour CIV — assurent ce dialogue de suivi, qui prend principalement la forme d'un entretien annuel d'environ une heure avec chaque RRMA. Cet échange permet de faire le point sur l'utilisation de la subvention, les difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée, ainsi que sur le budget prévisionnel du RRMA. Ces entretiens s'appuient sur une fiche de dialogue remplie en amont par les RRMA, ainsi que sur les formulaires Cerfa relatifs au compte rendu d'utilisation et à la demande de subvention. À l'issue de ce dialogue, les deux pôles arrêtent conjointement le montant des subventions attribuées, en fonction de leurs enveloppes respectives. Les budgets de DCT et de CIV demeurant distincts à ce jour, la répartition s'effectue généralement à parts égales (50/50), à l'exception de l'année passée où CIV a contribué à hauteur de 500 000 €, contre 250 000 € pour DCT.

Par ailleurs, le pôle DCT suit l'avancement des projets portés par les RRMA dans le cadre de l'appel à projets « Clés en main ».

Outre le suivi dans le cadre des conventions triennales, le **pôle CIV** entretient, pour sa part, le dialogue et le suivi avec les RRMA à travers plusieurs canaux :

- **Les projets soutenus via le dispositif Initiative OSC de l'AFD** dont la tutelle du dispositif est pilotée au niveau du pôle CIV. Actuellement la CIRRMA et indirectement les RRMA sont soutenus à travers trois projets : un projet porté par la CIRRMA (RECITAL) et deux projets portés par La Guilde pour lesquels la CIRRMA est partenaire (projet COREUM et Plateforme Territorialisé des Microprojets).
- **Le groupe de concertation ECSI piloté par l'AFD**, au sein duquel participe la CIRRMA.
- **Le conseil d'administration de France Volontaire**, où siège la CIRRMA. La tutelle de l'opérateur France Volontaire est assurée par le pôle CIV.
- **Le conseil d'administration du FONGEP**, où siège Lianes Coopération (RRMA des Hauts-de-France). Le FONGEP, financé par le pôle CIV, assure la gestion technique et administratif des dispositifs de VIES pour le compte du MEAE.

En métropole comme en Outre-mer, le ministère dispose également d'un réseau de **conseillers diplomatiques auprès des préfets de région (CDPR), dont le statut relève de la mise à disposition auprès du Ministère de l'Intérieur**. Ces conseillers, au nombre de 19 actuellement⁸, jouent un rôle de facilitateur entre ministère et les services déconcentrés de l'État d'une part, et avec les divers acteurs régionaux à l'international d'autre part.

A ce titre, ils jouent un rôle d'interface et de relais entre les RRMA, la DCTCIV et les collectivités. Ils peuvent s'appuyer sur les RRMA pour identifier les acteurs locaux, relayer les priorités du ministère et orienter les collectivités vers les dispositifs et interlocuteurs pertinents. Certains CDPR sont associés aux instances de gouvernance des RRMA. Tous les CDPR participent aux entretiens annuels avec chaque RRMA.

- **L'Agence française de développement (AFD) :**

Deux services de l'AFD sont impliqués dans le financement et le suivi des RRMA : d'une part, l'équipe de la **division des partenariats avec les organisations de la société civile** qui travaille avec et finance

⁸ Liste des CDPR (sept 2025) : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/liste_des_cdpr_octobre_2025__cle8319fa.pdf

la CIRRMA et les RRMA via le dispositif Initiative OSC ; d'autre part, la **division TEE** (Territoires et Entreprises) qui est également en lien avec les RRMA. Les interactions AFD-MEAE au sujet des RRMA spécifiquement sont assez limitées et mériteraient d'être renforcées.

La division des partenariats avec les OSC soutient la CIRRMA et indirectement les RRMA à travers trois projets financés via le dispositif Initiative OSC.

La tutelle du dispositif est assurée par la DCTCIV. Le dispositif I-OSC fonctionne via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) annuel en année N pour financement en année N+1. Il finance des projets de terrain à l'international mais également des projets de structuration du milieu associatif (SMA1) et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) en France qui contribuent à la professionnalisation des OSC, leur renforcement de capacité, les échanges d'expérience et la formation.

Depuis 2019, le **programme RECITAL ODD**⁹, porté par la Conférence interrégionale des RRMA (CIRRMA) est mis en œuvre par les réseaux. Il a pour finalité de mobiliser les territoires en faveur des Objectifs de développement durable, à travers les multiples acteurs engagés dans la coopération et la solidarité internationales (associations, collectivités, universités, établissements publics et autres). La troisième phase 3 du programme a été lancée en 2025, une subvention de 3,6 millions d'euros fut octroyée pour une durée de 3 ans.

- **Les collectivités territoriales :**

En 2021, une étude de la CIRRMA recensait 183 collectivités membres des RRMA¹⁰.

Les soutiens financiers des CTF au budget des RRMA varient en fonction des régions et il est difficile d'avoir une estimation exacte pour chaque RRMA car l'information n'est pas disponible de manière claire dans les comptes-rendus de subvention qui se basent sur un modèle Cerfa. Cela fera partie des points à explorer au cours des investigations à mener dans le cadre de l'évaluation.

- **Autres acteurs locaux :**

Même si les contextes sont très différents d'un territoire à un autre, les RRMA peuvent bénéficier d'appuis financiers d'autres acteurs locaux tels que des services décentralisés de l'Etat dans le cadre par exemple de projets liés aux contrats de ville (DRAJES, DAREIC, DRAAF, DREAL), des agences de l'eau et de certains opérateurs privés.

Les associations de solidarité internationale peuvent également être membres de leur RRMA, via une cotisation moins importante. A noter que certains RRMA ont également ouvert leur adhésion aux acteurs économiques et aux établissements d'enseignement et de la recherche (Pays de la Loire Coopération Internationale, par exemple).

Bien que l'hétérogénéité des situations soit à prendre en considération, on note que le budget annuel moyen d'un RRMA est de 600 000 euros (avec une part des financements du MEAE oscillant entre 11% et 16%). Les ressources humaines des RRMA sont elles aussi très variables avec un nombre d'équivalents temps plein compris entre 3 et 14. Au total, on compte 240 collectivités membres des RRMA et dans son dernier baromètre la CIRRMA faisait état de 11 000 acteurs recensés sur les territoires des RRMA et œuvrant dans le champ du développement ou de la solidarité internationale¹¹.

⁹ <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/programme-recital>

¹⁰ file:///D:/donnees/uti/prive/Documents/picardve/internet/BAROMETRE-RECITAL_ODD-2024.pdf

¹¹ https://rrma.fr/wp-content/uploads/sites/22/2025/08/BAROMETRE-RECITAL_ODD-2024.pdf

4.3 Le périmètre temporel, géographique et financier de l'évaluation

Compte-tenu de l'antériorité très importante de certains réseaux et de l'hétérogénéité des RRMA, les évaluateurs devront tenir compte d'une temporalité différenciée selon les types d'analyse attendues.

Ainsi, **les analyses demandées dans l'état des lieux s'attacheront à prendre en compte l'historique de chaque réseau**, pour identifier notamment si des facteurs liés à l'antériorité des RRMA sur leurs territoires peuvent expliquer certaines de leurs spécificités (et inversement). **Les analyses évaluatives plus approfondies nécessaires pour répondre aux questions posées se concentreront quant à elles sur une période plus limitée**, adaptée à l'accès aux informations et acteurs. Il est prévu que ces analyses se concentrent sur les **sept dernières années (2018-2025) et qu'elles prennent en compte les évolutions susceptibles d'intervenir en cours d'évaluation**.

Le périmètre géographique de l'évaluation correspond à celui des RRMA visés par les travaux (Métropole et Guadeloupe). Les attendus méthodologiques sur les investigations à mener dans les territoires sont détaillés plus loin.

L'évaluation porte sur la contribution du MEAE aux réseaux régionaux multi acteurs, ce qui implique de prendre en compte ses apports de nature à la fois financière et extra-financière. Néanmoins, les travaux s'intéressent aussi à d'autres dimensions (modèles socio-économiques, gouvernance) qui imposeront de prendre en compte les contributions d'autres acteurs pour pouvoir répondre aux questions posées.

V. TRAVAUX ATTENDUS

Le prestataire sera tenu de réaliser un **état des lieux intégré à la note de cadrage, un rapport intermédiaire**, un rapport d'évaluation final d'évaluation intégrant des **recommandations et une synthèse**. Tous ces livrables, décrits ci-après, seront rédigés uniquement en français et présentés sous format Word et PDF.

5.1 Etat des lieux

Il est attendu du prestataire qu'il réalise un **état des lieux préalable aux investigations approfondies qui seront menées pour répondre aux questions évaluatives**. L'état des lieux devra faire partie intégrante de la note de cadrage.

Cet état des lieux à une valeur descriptive permettant aux évaluateurs de : (i) dresser des premiers constats sur les RRMA ; (ii) réaliser une analyse organisationnelle et fonctionnelle de l'activité de la DCTCIV en lien avec les RRMA ; (iii) fournir une première consolidation des résultats et des plus-values des RRMA. Il convient de noter que cet état des lieux devra prendre en compte les interactions de chaque réseau avec la CIRMA pour recueillir des éléments utiles à certains attendus du questionnaire évaluatif. Il sera principalement basé sur l'exploitation de toute la documentation

existante¹² et d'entretiens auprès d'acteurs, réalisés en phase de cadrage, qui pourront affiner les analyses, le questionnement et les missions terrain.

Dans cet état des lieux, une attention particulière sera portée aux points suivants :

- **Premiers constats sur les RRMA (i) :** les évaluateurs devront tenir compte de l'historique et de l'évolution des RRMA, notamment en termes de conditions de création, soutiens, périmètres ou activités. L'analyse devra permettre de disposer d'une représentation synthétique de chaque RRMA mettant en évidence leurs spécificités et similitudes. Il est aussi important que les aspects traités lors de ces premiers constats fournissent des premiers points d'appui sur les problématiques soulevées par le questionnement, afin d'anticiper et de faciliter le recueil d'informations lors des investigations plus approfondies.
- **Analyse organisationnelle et fonctionnelle DCTCIV-RRMA (ii) :** L'état des lieux devra aborder de nombreux aspects tels que : la restitution de la logique qui sous-tend l'engagement du MEAE en faveur des RRMA en lien avec leurs priorités politiques et stratégiques du ministère ; la répartition des rôles entre les différents pôles de la DCTCIV impliqués ; les pratiques et outils utilisés pour le conventionnement et le suivi des RRMA ; la stratégie de financements de la DCTCIV (socle et sur appels à projets) ; les pratiques de concertation avec d'autres bailleurs et en particulier l'AFD ; le rôle joué par la DCTCIV dans la communication autour des RRMA et le relais de leurs actions dans d'autres instances de concertation du MEAE (CNDC, CNDSI, par exemple). Cette analyse s'intéressera aussi au rôle joué par les conseillers diplomatiques mis à disposition auprès de préfets de région et à leurs interactions avec la DCTCIV.
- **Première consolidation des résultats et plus-values des RRMA (iii) :** Cette première analyse sera limitée à une consolidation d'informations déjà disponibles sur les résultats et les plus-values démontrées des RRMA (études ou évaluations déjà réalisées ; bilans des conventions, rapports d'activités, et autres sources directement exploitables). Au-delà des premiers résultats mis en évidence, cette analyse doit permettre d'anticiper au mieux les compléments d'informations qui seront à collecter lors des investigations de terrain auprès de chaque réseau.

Cet état des lieux devra prévoir une présentation des constats pour chaque RRMA et une analyse transversale. Il sera intégré à la note de cadrage qui sera soumis au groupe de référence de l'évaluation.

5.2 Questions évaluatives

Les questions exposées ci-dessous seront déclinées plus finement durant la phase de cadrage de l'évaluation. Des éléments sur les points à prendre en considération sont fournis ci-dessous, sachant que les propositions du prestataire pourront procéder à des ajustements en les justifiant et proposer un premier enrichissement du questionnement.

Question 1 : Quels sont les principaux résultats et effets produits par les RRMA démontrant la valeur ajoutée de ces réseaux pour les parties-prenantes ?

¹² Documentation transmise par le commanditaire ou disponible mais à collecter par le prestataire.

Le traitement de cette première question abordera le registre de **l'efficacité et de la valeur ajoutée** des RRMA, en tenant compte des éléments suivants :

- Une appréciation des résultats et effets sur les sept missions communes et sur les objectifs spécifiques de chaque RRMA pour tenir compte de la diversité des activités et du positionnements des réseaux.
- La perception de la valeur ajoutée des RRMA du point de vue des partie-prenantes (MEAE, CT, autres financeurs et partenaires, publics des RRMA ...).
- La capacité des RRMA à proposer des services et produire des travaux-données utiles et reconnues par les parties prenantes.
- Une appréciation de la contribution de la CIRMA à l'efficacité et la valeur ajoutée des RRMA à travers ses appuis, ses initiatives et sa capacité de représentation.
- Le niveau d'impulsion et de mobilisation des RRMA et de la CIRMA par le MEAE pour appuyer ponctuellement ou régulièrement les activités sur les territoires.

Question 2 : Dans quelle mesure les modèles socio-économiques et les stratégies d'évolution des RRMA sont-ils en capacité de soutenir la viabilité et la pérennité des réseaux et de leur offre de services ?

Dans cette seconde question, il est attendu une analyse portant sur la **soutenabilité des modèles socio-économiques des RRMA permettant d'identifier les éléments qui favorisent ou limitent leur capacité à inscrire leur actions et résultats dans la durée dans le contexte budgétaire actuel.**

La réponse à cette question implique d'interroger plusieurs dimensions interdépendantes :

- Une analyse de la pertinence et viabilité des modèles socio-économique de chaque RRMA ainsi que des réflexions ou stratégies de pérennisation à l'œuvre dans les différents réseaux. Cette analyse devra prendre en compte les efforts d'ores et déjà déployés par les RRMA pour diversifier leurs financements, les ressources que les RRMA mobilisent sur ce sujet, en cherchant entre autres à savoir s'ils sont en capacité de solliciter des appuis et conseils auprès d'organismes locaux spécialisés dans l'évolution de modèles socio-économiques d'associations, l'hybridation de ressources, l'accès à de nouveaux financements. Elle devra enfin prendre en considération l'appui en termes d'ingénierie financière fourni par la CIRMA.
- Une mise en regard des modèles socio-économiques des RRMA et de leurs stratégies, y compris au niveau de la CIRMA, avec les modalités de financements du MEAE et de l'AFD pour identifier dans quelle mesure ces derniers sont complémentaires et adaptés aux diverses situations des RRMA. Ce point comprendra une estimation d'un possible « effet levier » des financements MEAE et AFD pour les RRMA.

Pour répondre à cette question et en complément de leurs propres investigations, les évaluateurs prendront appui sur les résultats d'une récente étude commanditée par la CIRMA dont l'objectif était *« d'interroger la diversité des collaborations entre les RRMA et les collectivités territoriales afin de nourrir une stratégie de long terme pour ces acteurs et co-construire des scénarios d'aide à la décision pour*

modéliser les relations partenariales futures »¹³ et d'une étude sur l'ECSI commanditée par Cités Unies France¹⁴.

Question 3 : Comment les modalités de gouvernance et de pilotage des RRMA favorisent-ils leur légitimité et leur visibilité ?

Dans cette troisième et dernière question, il est attendu une analyse portant sur la façon dont la gouvernance et le pilotage propre à chaque RRMA contribue à leur **légitimité dans l'écosystème des acteurs de la solidarité internationale dans les territoires et au sein de l'action extérieure des collectivités locales** (AECT). Il est aussi attendu de l'analyse qu'elle estime dans quelle mesure les **acteurs impliqués dans la gouvernance des RRMA contribuent à renforcer leur visibilité en particulier auprès des élus et du grand public**.

La réponse à cette question implique d'interroger plusieurs aspects :

- Analyse des différents modes de gouvernance et de pilotage des RRMA, en région et à l'échelle nationale, et identification des éléments qui favorisent ou qui limitent leur légitimité politique et leur ancrage territorial. L'implication des représentants des services de l'Etat (niveau national et déconcentré) fera l'objet d'une attention particulière pour estimer dans quelle mesure les modalités existantes sont pertinentes et efficaces.
- Analyse des contributions des différents acteurs impliqués dans la gouvernance des RRMA sur la communication et la visibilité des réseaux, dont le MEAE. La nature et portée des plaidoyers développés par les RRMA via la CIRMA sont naturellement intégrés dans cette analyse.

Attendus prospectifs des travaux :

Au-delà des réponses aux questions évaluatives, l'évaluation doit permettre de **tirer des enseignements utiles pour l'ensemble des parties-prenantes des RRMA et de formuler des recommandations qui sont susceptibles de concerner l'ensemble des sujets précédemment évoqués**.

A ce stade, les recommandations attendues par le service commanditaire se focalisent sur l'apport d'éléments stratégiques ou opérationnels permettant de :

- Renforcer la pertinence et la performance des moyens mobilisés par la DCTCIV au bénéfice des RRMA, sur la base d'une vision partagée et en tenant mieux compte de leur diversité, de leurs modèles économiques et des stratégies de développement ;
- Améliorer la capacité d'arbitrage, de suivi, de pilotage et de redevabilité des financements RRMA mobilisés par le MEAE, notamment au regard des moyens humains et financiers dont dispose le service commanditaire (DCTCIV) ;
- Optimiser l'implication des représentants de l'Etat dans le dialogue avec les RRMA en enrichissant de la qualité des relations MEAE-RRMA-CIRMA, au-delà du soutien financier.
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour renforcer la visibilité, la perception de la plus-value et du portage politique des RRMA, y compris via la CIRMA, et en ce sens, leur proposer des pistes pour élargir leur nombre d'adhérents voire la nature de ceux-ci.

¹³ CIRMA : « Partenariat renouvelé pour encourager et développer l'internationalisation des collectivités territoriales à l'horizon 2030 » (PREDICT 2030). https://reseau3e.org/rapport_etude/partenariat-renouvele-encourager-internationalisation-collectivites-territoriales-a-horizon-2030-predict/

¹⁴ https://cites-unies-france.org/IMG/pdf/termes_de_re_ference_etude_ecsi_de_cite_s_unies_france_01102025.pdf?14476/6e8d39222579535243db301cb6c1120b5ab486ceacbcfcdbc59e4f4b87dabe7

Sur la base des constats et consultations menées tout au long des travaux, les consultants proposeront des premières **pistes de recommandations qui seront enrichies avec les parties-prenantes lors d'un atelier participatif dédié** (cf. chapitre VIII – 8.3).

VI. ELEMENTS METHODOLOGIQUES

Pour mener à bien sa mission, le prestataire s'appuiera sur les informations qui seront mises à disposition par la cellule Evaluation du Pôle de l'évaluation et de la performance du MEAE. Il complètera ces informations par ses propres recherches et par ses outils de collecte.

Les consultants proposeront la méthodologie et l'organisation qui leur paraîtront les plus adaptées aux besoins de cette évaluation. Ils devront néanmoins intégrer les exigences minimales suivantes :

- Proposer une **démarche participative**, impliquant les RRMA non seulement comme source d'information mais comme partie prenante de l'évaluation. La démarche devra plus largement inclure les acteurs clefs de l'AECT (conseillers diplomatiques, AMF, Régions de France, AFD, autres financeurs, CT, société civile, ...). Au-delà des temps d'échanges formels avec le groupe de référence pluraliste qui sera constitué pour suivre l'évaluation (cf. chapitre III), il est attendu que les investigations intègrent des temps de concertation et de co-construction avec les parties-prenantes (en présentiel ou à distance), tout en veillant à ne pas trop solliciter ces derniers et à respecter les délais impartis.
- Proposer des modalités assurant une **démarche réellement apprenante** pour aboutir à :
 - Une vision partagée des finalités des RRMA qui tienne compte de la diversité des situations régionales et locales ;
 - Des recommandations claires, coconstruites et réaliste notamment au regard des moyens humains et financiers dont dispose le service comandataire (DCTCIV) ;
 - Des résultats objectivés sur l'impact et la plus-value des RRMA pouvant être valorisés dans le débat public.
- **Pour chaque outil de collecte proposé, la proposition du titulaire, en réponse à une commande de la personne publique, devra préciser : son objectif, les types et volumétrie d'acteurs visés, sa temporalité, les outils utilisés et modalités de diffusion.** En cas d'enquête en ligne, il sera demandé au prestataire de prévoir des temps d'échanges avec le commanditaire pour la finalisation du questionnaire et la réalisation d'un test préalable auprès d'un échantillon de personnes. Le prestataire devra également s'assurer de la disponibilité et collecte des contacts nécessaires à la réalisation de l'enquête.
- Concernant les **investigations réalisées sur les territoires des RRMA**, la proposition devra détailler les modalités d'investigation choisies sachant qu'il est souhaitable qu'au moins une majorité de RRMA fasse l'objet d'investigations sur le terrain. La proposition devra clairement exposer les choix ayant guidé les investigations proposées et bien récapituler par RRMA les modalités choisies (visite terrain, entretiens à distance, mixtes.).
- **Les réunions du groupe de référence, l'atelier sur les recommandations et la restitution des résultats de l'évaluation** se dérouleront intégralement à **Paris** (en présentiel pour les évaluateurs et à distance pour les membres du GR qui ne pourront pas être présents physiquement) et **en français**. La cellule EVA se chargera de l'organisation de ces réunions durant lesquelles la présence des consultants est requise. L'attention des évaluateurs est attirée sur le fait que des **échanges réguliers avec la cellule EVA** sont à prévoir pour s'assurer de la bonne exécution des investigations et bien anticiper les difficultés rencontrées.

VII. GOUVERNANCE DE L'EVALUATION

La gouvernance de l'évaluation sera assurée par un groupe de référence, un comité technique et un secrétariat.

Instance	Rôle et composition	Fréquence des réunions ou échange avec le prestataire
Le groupe de référence	Rôle : instance consultative, il permet l'expression de la variété des points de vue, discute et commente les notes et rapports produits par l'équipe d'évaluation sachant que cette dernière reste seule responsable du contenu et de la qualité du rapport final.	3 réunions : 1 ^{ère} réunion : commentaire de la note de cadrage 2 ^{ème} réunion : commentaire du rapport intermédiaire 3 ^{ème} réunion : atelier de co-construction des recommandations
	Composition : le groupe de référence est composé de représentants du MEAE (DCTCIV en tant que service commanditaire, cellule Evaluation de la DGM, autres services le cas échéant), de conseillers diplomatiques auprès des préfets de région (CDPR), de représentants de l'AFD (service OSC et TEE), de représentants de la CIRREMA et des RRMA, de membres de la CNCD, de représentants des collectivités locales, élus, chercheurs. Sa présidence est assurée par une personne qualifiée dont la neutralité vis-à-vis du thème et des acteurs de l'évaluation est garantie.	
Le comité technique	Rôle : Le comité technique est l'instance de validation des livrables. Il veille au respect de la méthode et de l'organisation du travail.	Réunion du COTECH tant que de besoin.
	Composition : le comité technique est constitué des services du MEAE membres du Groupe de référence. Le comité technique peut associer à certaines étapes de la démarche le président du groupe de référence et/ou tout autre membre du GR.	Réunion COTECH-prestataire : max 4 selon les besoins de l'évaluation (dont une lors du lancement des travaux)
Le secrétariat	Rôle : Il gère l'exécution du marché. Il assure le secrétariat du comité technique. Il organise les réunions du groupe de référence et du comité technique (invitations, logistique). Il diffuse les livrables aux membres du groupe de référence et du comité technique, synthétise les commentaires et fait le lien avec le prestataire pour ajuster les livrables pour leur validation. Il est l'interlocuteur privilégié de l'évaluateur qu'il rencontre avec le comité technique dès notification du marché pour lui remettre la documentation utile et les coordonnées des personnes à rencontrer. En fin de prestation, une appréciation de la qualité de la prestation sera réalisée par le pôle EVA au moyen de la fiche d'analyse en annexe.	Echanges réguliers avec le prestataire tout au long de l'évaluation
	Composition : pôle de l'évaluation et de la performance de la DGM (DGM/DPS/MO/EVA).	

VIII. PHASAGE DE L'EVALUATION

Les prestations devront être exécutées en respectant les trois grandes phases décrites ci-dessous. Chaque phase donne lieu à un livrable : une note de cadrage (cf. 8.1), un rapport d'évaluation intermédiaire (cf. 8.2), un rapport d'évaluation final incluant les recommandations et une synthèse (cf. 8.3). S'ils le jugent utile et pertinent, les prestataires sont libres d'adapter le contenu et la durée de chaque phase, sous condition que leurs ajustements soient justifiés et qu'ils ne décalent pas l'échéance pour la livraison des trois livrables finaux et la restitution.

8.1 Phase de cadrage

Basée sur des entretiens préliminaires et sur une première analyse de la documentation disponible, cette phase devra permettre de :

- Préciser les attentes du commanditaire et enrichir les enjeux de l'évaluation avec les parties-prenantes, en particulier les membres des RRMA.
- Etablir l'état des lieux.
- Finaliser le référentiel de l'évaluation.

D'une durée estimée de **3 mois maximum à compter de la notification du marché**, la phase de cadrage débutera par une **réunion de lancement** entre le prestataire sélectionné et le comité technique de l'évaluation. Cette réunion aura pour objectif de : préciser les attentes du commanditaire au regard de l'évaluation et de la proposition du prestataire ; permettre à ce dernier d'exprimer ses besoins pour le démarrage des investigations. La documentation compilée pour cette évaluation et la liste de personnes à contacter pour les entretiens préliminaires seront fournies au prestataire au terme de cette réunion. Avant le démarrage des entretiens préliminaires, le prestataire fournira au service évaluation en charge du secrétariat du comité technique les trames d'entretiens de cadrage qu'il compte utiliser pour avis.

Note de cadrage (40 pages maximum hors annexes)

Contenu :

- Un rappel du contexte, des enjeux et des objectifs de l'évaluation.
- Etat des lieux tel que défini au chap. 5.1
- Une présentation détaillée de la méthodologie qui devra comporter :
 - Une présentation détaillée des outils de collecte qui seront mobilisés (objectifs, calibrage, déploiement, guides d'entretiens) et les méthodes d'analyse utilisées pour traiter les informations recueillies.
 - Un référentiel d'évaluation détaillant chaque question avec les critères de jugement, les indicateurs et les sources d'information identifiées.
- Un calendrier détaillé de l'ensemble de la démarche.
- Liste des personnes interrogées lors des entretiens préliminaires.

Le secrétariat se charge de diffuser la note de cadrage aux membres du groupe de référence et il fait part au prestataire des premiers commentaires avant sa présentation à la 1^{ère} réunion du groupe.

Livraison : 10 jours ouvrés avant la première réunion du groupe de référence. Le secrétariat se charge de diffuser la note de cadrage aux membres du groupe de référence et il fait part au prestataire des premiers commentaires avant sa présentation.

terme

Au
de cette

première phase, le prestataire produira **une note de cadrage, incluant l'état des lieux**, qui sera présentée à la première réunion du groupe de référence. Ce premier livrable enrichira les attendus par rapport aux investigations à mener et aux données à produire, en précisant la démarche évaluative. A la suite de cette réunion, des amendements pourront être apportés et les deux livrables définitifs seront validés par le comité technique de l'évaluation. Par ailleurs, cinq jours après la réunion du groupe de référence, le prestataire proposera un compte rendu de réunion.

8.2 Phase de collecte et analyses intermédiaires

Basée sur les investigations prévues par les consultants, cette étape devra permettre de réaliser toutes les investigations nécessaires pour répondre aux questions évaluatives (cf. 5.1).

D'une durée **estimée de 4 mois maximum**, cette étape débutera dès la validation de la note de cadrage. Au terme de cette première étape, le prestataire fournira un **rapport intermédiaire**, incluant les réponses aux questions évaluatives, les conclusions et premiers axes de recommandations, qui sera présenté à la deuxième réunion du groupe de référence. A la suite de cette réunion, des amendements pourront être apportés et le rapport amendé sera validé par le comité technique de l'évaluation. Par ailleurs, cinq jours après la réunion du groupe de référence, le prestataire proposera un compte rendu.

Rapport intermédiaire (50 pages maximum hors annexes, format Word)

Contenu : Le rapport d'évaluation intermédiaire intégrera :

- Un rappel du contexte, des enjeux et des objectifs de l'évaluation.
- Un rappel de la méthode et de ses limites.
- Les principaux résultats de l'état des lieux utiles à la compréhension des enjeux et des réponses aux questions évaluative.
- Les réponses aux questions évaluatives fondées sur l'exploitation, l'analyse et le croisement de toutes les informations recueillies.
- Les conclusions des évaluateurs.

Il proposera en **annexe** :

- Quatorze fiches (12 RRMA, 1 RDMA, 1 CIRRMA) limitées à 5 pages chacune (hors annexes éventuelles)
- L'état des lieux réalisé en phase de cadrage
- Le référentiel d'évaluation
- La liste complète des personnes interrogées
- La liste de la documentation exploitée.
- Tout autre document utile à la compréhension des travaux.

Livraison : 10 jours ouvrés avant la deuxième réunion du groupe de référence.

Le Pôle évaluation se chargera de diffuser le rapport intermédiaire aux membres du groupe de référence et il fera part au prestataire des premiers commentaires avant sa présentation à la 2^{ème} réunion du groupe.

Conformément aux principes du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'indépendance de l'évaluation sera assurée : le consultant pourra soit accepter, soit rejeter les demandes de modifications. Les motifs de rejet devront être motivés. Par ailleurs, cinq jours après la réunion du groupe de référence, le prestataire proposera un compte rendu de réunion.

8.3 Finalisation du rapport et co-construction des recommandations

Cette phase, qui durera **deux mois**, le prestataire devra :

- **Stabiliser les analyses rétrospectives et réponses aux questions évaluatives** en prenant en compte les commentaires exprimés par les participants la deuxième réunion du GR.
- **Contribuer à la concertation des parties-prenantes du GR en amont de l'atelier des recommandations** (qui correspond à la 3^{ème} réunion du GR) : une semaine après la deuxième réunion du GR, le prestataire fournira à la cellule Evaluation un support de concertation sur les axes de recommandations. La cellule Evaluation utilisera ce support pour consulter les membres du GR et récupérer leur avis et propositions afin de nourrir l'atelier de co-construction des recommandations. Le résultat de cette concertation sera transmis au prestataire 15 jours après le lancement de la concertation.
- **Organiser et animer l'atelier de co-construction sur les recommandations** : une semaine après la transmission des résultats de la concertation, le prestataire fournira un plan d'animation détaillé et un support d'animation de l'atelier qu'il animera.

L'atelier sera scindé en deux parties :

- Une première séquence proposera un bref retour sur les principaux ajustements réalisés suite aux commentaires reçus lors du précédent GR.
- Une séance de travail sous format atelier axé sur la co-construction des recommandations.

Dès réception du rapport final complet intégrant les recommandations, **la cellule Evaluation se chargera d'organiser une consultation écrite auprès des membres du GR afin de recueillir leurs commentaires.** Dans les 10 jours ouvrés suivants, ces commentaires seront transmis au prestataire. **Le prestataire procédera à d'éventuels ajustements du rapport final et fournira une synthèse dans les 10 jours ouvrés suivants.** Cette dernière, d'une quinzaine de pages, reprendra les principales parties du rapport : présentation de l'évaluation, réponses aux questions, conclusions et recommandations. La synthèse devra comporter un sommaire, la liste des sigles et acronymes et une 4^{ème} page de couverture en vue de sa publication (environ 1 500 signes). Elle devra obéir aux indications de la charte éditoriale des rapports d'évaluation du MEAE qui sera remise au prestataire au démarrage des travaux. Le prestataire devra également prévoir la fourniture de 8 photos libres de droit sur support numérique (300 DPI min)

permettant de choisir des images pour illustrer l'évaluation pour la 1ère page de couverture. Après la validation des derniers livrables, les évaluateurs présenteront les résultats de l'évaluation lors d'une **réunion de restitution publique** organisée par le MEAE avec l'ensemble des acteurs concernés, ceci afin d'en assurer une large diffusion et d'amorcer l'appropriation de ses conclusions et enseignements.

Livrables avant l'atelier sur les recommandations

- **Le rapport d'évaluation ajusté dans sa partie rétrospective** (analyses, réponses aux recommandations et conclusions)
- **Un support de présentation (format Powerpoint) des ajustements réalisés sur la partie rétrospective du rapport pour la première séquence**
- **Un support d'animation (format Powerpoint) pour la seconde séquence de co-construction des recommandations** qui prendra appui sur les contributions collectées lors de la concertation des membres du GR

Livraison : 10 jours ouverts avant la réunion du GR.

Livrables après le GR et l'atelier sur les recommandations

- **Rapport d'évaluation final complet intégrant les recommandations coconstruites** (80 pages maximum hors annexes)

Contenu :

- Un rappel du contexte, des enjeux et des objectifs de l'évaluation.
- Les réponses aux questions évaluatives fondées sur l'exploitation, l'analyse et le croisement de toutes les informations recueillies.
- Les conclusions des évaluateurs et premières pistes de recommandations qui feront l'objet d'un atelier collectif de co-construction

Annexes : quatorze monographies (12 RRMA, 1 RDMA, 1 CIRMA) limitées à 5 pages chacune (hors annexes éventuelles) ; l'état des lieux réalisé en phase de cadrage ; la liste complète des personnes avec lesquelles l'évaluateur a échangé ; la liste de la documentation exploitée ; tout autre document participant à la compréhension du rapport.

Livraison : 15 jours ouverts après l'atelier.

IX. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'EVALUATION

Dans sa proposition, le prestataire proposera un calendrier détaillé qui sera ajusté et validé par le groupe de référence lors de la phase de cadrage. En cours de prestation, tout changement devra être validé par le comité technique de l'évaluation. Le prestataire prendra appui sur l'échéancier prévisionnel suivant pour élaborer sa proposition. **Il pourra proposer tous les changements qui lui semblent opportuns, sous réserve de les argumenter.** L'évaluation comprendra trois phases dont la durée totale est de **9 mois**, à compter de la date de notification du marché. **Une restitution publique sera organisée au printemps 2027.**

Le marché prévoit une durée de 12 mois par précaution de manière à prendre en compte les éventuels décalages calendaires imprévus.

Le calendrier prévisionnel pourra être ajusté à la marge lors de la phase de cadrage, en concertation avec le comité de pilotage, afin de tenir compte des contraintes opérationnelles et de validation.

Calendrier prévisionnel de la démarche d'évaluation de la contribution du MEAE aux RRMA

Cadrage			Collecte et analyse intermédiaire			Finalisation et co-construction des recommandations			
avr-26	S-15	Notification et réunion lancement	août-26	S-32		janv.-27	S-1		
	S-16			S-33			S-2	Axes de recommandations	
	S-17			S-34	Collecte, analyse, rédaction		S-3		
	S-18			S-35			S-4	Concertation des parties- prenantes	
				S-36			févr.-27	S-5	
	S-37	S-6							
	S-38	S-7	Atelier recommandations						
	S-39	S-8							
mai-26	S-19		sept.-26	S-40			mars-27	S-9	Rapport final
	S-20			S-41		S-10			
	S-21			S-42		S-11		Synthèse et restitution publique	
	S-22			S-43		S-12			
juin-26	S-23		oct.-26	S-44		mars-27			
	S-24			S-45					
	S-25			S-46					
	S-26			S-47					
	S-27	Note de cadrage	nov.-26	S-48	Rapport Intermédiaire				
juil.-26	S-28			déc.-26	S-49				
	S-29	GR1			S-50	GR2			
	S-30				S-51				
	S-31		S-52						
					S-53				

X. ANNEXES

ANNEXE I : Liste des acronymes

ACRONYMES	SIGNIFICATION
AAP	Appel à projet
AECT	Action Extérieure des Collectivités territoriales
AFD	Agence Française de Développement
AMF	Association des Maires de France
CAD	Comité d'Aide au Développement de l'OCDE
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CDPR	Conseillers Diplomatiques auprès des Préfets de Région
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental
CICID	Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement
CIRRMA	Conférence Interrégionale des RRMA
CNCD	Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
CNDSI	Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale
CTF	Collectivités Territoriales Françaises
CUF	Cités Unies France
DAECT	Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales
DAREIC	Délégation Aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération
DGM	Direction générale de la Mondialisation
DGM/DCTCIV	Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile
DGM/DPS/EVA	Pôle évaluation et performance de la Direction du pilotage et de la stratégie
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAJES	Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ECSI	Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GR	Groupe de Référence
LOPDSI	Loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale
LOPDSLIM	Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
RDMA	Réseau Départemental Multi-Acteurs
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises

ANNEXE II : Bibliographie des sources disponibles au sein du MEAE

Catégorie	Type de documents disponibles
Documentation relative au dialogue de gestion et aux appels à projet	• Conventions avec chaque RRMA sur la période (2018-2025) ; • Compte-rendu et bilans des dialogues de gestion avec chaque RRMA ; • Tableaux de suivi financier ; • Bilans financiers ; • Demandes de subventions, conventions annuelles et rapport d'exécution technique et financier de chaque RRMA sur la période visée par l'évaluation (2018-2025) • Présentations et bilans des projets soutenus par MEAE-AFD.
Etudes et évaluations commanditées par les financeurs	• Evaluation <u>Évaluation du soutien du MEAE et de l'AFD aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)</u> - 2023 ; • Bilan RECITAL ; • Evaluations de projets financés via les appels à projet.
Etudes réalisées par les RRMA, la CIRMA et autres ensembles européens	• Etude ACTER ; • Etude PREDICT ; • Rapport Platforma sur la coopération décentralisée en Europe (2022) - <i>en anglais</i> • Rapport du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et de Platforma sur la coopération décentralisée comme moyen de localiser les ODD (2023) – <i>en anglais</i> • Actes de la VIII Conférence de l'Observatoire de la Coopération Décentralisée (Barcelone, 2022).
Rapports d'organisations internationales	• Policy paper n°22 OCDE (2019), Decentralised development cooperation – Unlocking the potential of Cities and Regions